

Vos études / Education de vos proches



Si vous souhaitez poursuivre vos études au Maroc ou si vous avez des enfants que vous voulez inscrire dans un établissement d'enseignement marocain, cette rubrique vous apporte des éclairages sur le système éducatif marocain et des réponses aux thématiques qui vous intéressent.

► Organisation du système éducatif marocain

Le système éducatif marocain est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans.

L'enseignement est offert en arabe et en français et est ouvert à l'utilisation d'autres langues étrangères (anglais, espagnol, allemand...).

Le système éducatif marocain est organisé comme suit :

- **L'Enseignement préscolaire :**
commence en maternelle à l'âge de 4 ans. Selon la Charte Nationale d'Education et de Formation, cet enseignement est accessible à tous les enfants âgés de moins de 6 ans. Ce niveau accueille en général les enfants âgés de 4 à 6 ans avant leur intégration dans le cycle primaire.
- **L'Enseignement primaire :**
dure six ans et accueille les enfants de 6 à 12 ans. Les élèves doivent réussir un Certificat d'études primaires pour pouvoir être admis dans le cycle collégial.
- **L'Enseignement collégial :**
dure 3 années supplémentaires, devant mener à l'obtention du brevet des collèves.
- **L'Enseignement secondaire :**
dure 3 ans. A l'issue de la première année de tronc commun, les élèves choisissent de préparer un baccalauréat d'enseignement général, originel ou technique et professionnel. Dans les trois cas, les élèves sont tenus de passer l'examen du baccalauréat qui leur ouvre la voie aux études supérieures.
- **L'Enseignement supérieur :**
comprend des établissements privés et publics universitaires et non universitaires.



Le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place une carte scolaire couvrant l'ensemble du territoire marocain et présentant l'offre des établissements.

Il est à noter que pour scolariser votre enfant au Maroc, vous avez le choix entre l'enseignement marocain public et l'enseignement marocain privé. Il existe également dans plusieurs villes marocaines des écoles de missions étrangères (écoles françaises, espagnoles, américaines...) suivant le système éducatif de leurs pays d'origine.



Les circulaires n° 13-487 du 9 octobre 2013 et 5-2014 du 21 janvier 2014 du Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle ont statué sur le droit des enfants de migrants d'intégrer leurs enfants dans le système éducatif marocain (public, privé en plus de l'accès à l'éducation non formelle).

Pour plus de précisions sur la démarche et les documents à préparer pour l'inscription, veuillez vous référer au texte de la circulaire sur le site du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger : www.ccme.org.ma

► Une offre d'enseignement supérieur variée

L'enseignement supérieur au Maroc comprend des établissements publics et privés.

L'enseignement supérieur public est gratuit (hors frais d'inscription, hébergement dans un internat...). Il est dispensé dans des universités ou dans des établissements non universitaires (facultés, écoles d'ingénieurs précédées par des classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles et instituts supérieurs...).

L'offre de l'enseignement privé est également diversifiée. En effet, au titre de l'année universitaire 2013/2014, le Maroc compte 230 établissements autorisés par le Ministère de tutelle. Ces établissements sont présents dans différentes villes avec une forte concentration sur l'axe Casablanca-Rabat.

L'enseignement supérieur marocain, qui forme des cadres de niveau bac+3 à bac+8, propose une multitude de filières, d'options et de spécialités (ingénierie, sciences et techniques, technologie, études médicales et paramédicales, études littéraires

juridiques, économiques, sociales et de gestion, formation pédagogique et professionnelle, etc.), et prépare pour des diplômes nationaux dans tous les cycles.



Pour mieux aider les étudiants à choisir le cursus universitaire qui répond à leurs attentes, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a mis en place un ensemble de centres d'orientation dits « Centres Irchad Attalib » dans différentes villes marocaines.

Les coordonnées de ces centres sont consultables dans la rubrique « Orientation » du site web du Ministère de l'Enseignement Supérieur www.enssup.gov.ma.

L'accès aux différents établissements d'enseignement supérieur se fait sur la base de l'une ou plusieurs des modalités suivantes : sélection sur la base de la note obtenue au baccalauréat, entretien, test ou concours d'admission. La durée des études et les modes d'évaluation varient selon le type de l'établissement.



L'offre de l'enseignement supérieur par université/établissement et par diplôme, ainsi que la liste exhaustive des établissements supérieurs au Maroc est consultable sur le site web du Ministère de l'Enseignement Supérieur www.enssup.gov.ma



Le français est la langue véhiculaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Si vous n'êtes pas francophone, il vous est vivement recommandé de suivre une année de mise à niveau en langue française.

Cette formation est dispensée depuis 2011 au Centre International de Langues de Rabat, structure nouvellement construite par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) en partenariat avec la Faculté des Sciences de l'Education (FSE).

► Formation professionnelle

Il existe au Maroc divers établissements de formation professionnelle (EFP) publics et privés.

Ces établissements, sous forme de centres, instituts ou écoles, dispensent des formations dans des disciplines, domaines et secteurs différents. Chaque établissement est régi par son propre statut et exerce ses missions dans le cadre de

la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Il existe 3 modes de formation professionnelle, à savoir :

- Formation résidentielle qui se déroule principalement dans les EFP publics ou privés. Chaque année de formation est sanctionnée par un stage d'un à deux mois dans une entreprise ;
- Formation Professionnelle Alternée, dont 50% de la durée de la formation se déroule en entreprise et au moins un tiers dans l'EFP ;
- Formation par apprentissage où l'essentiel de la formation se déroule en entreprise (80% de la durée) et au moins 10% dans l'EFP.

Les EFP proposent 4 niveaux de formation :

- Niveau Spécialisation, accessible aux candidats ayant au moins le niveau de la 6^e année de l'enseignement primaire.
- Niveau Qualification, accessible aux candidats ayant au moins le niveau de la 3^e année du collège ainsi qu'aux diplômés du niveau de Spécialisation .
- Niveau Technicien, accessible aux candidats ayant suivi, au moins, la dernière année du cycle du baccalauréat ainsi qu'aux candidats diplômés du niveau Qualification.
- Niveau Technicien Spécialisé, accessible aux candidats titulaires du baccalauréat ainsi qu'aux diplômés du niveau Technicien.

La durée de la formation dans les EFP varie selon le niveau de formation et la spécialité choisie.

Il est à noter que vous ne pourriez suivre ces niveaux de formation que si vous résidez de façon permanente au Maroc (si vous disposez d'une carte de séjour).



L'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), créé en 1974, est aujourd'hui le premier opérateur public en matière de formation professionnelle, avec 327 établissements de formation, spécialisés dans 273 métiers et employant 8400 collaborateurs dont plus de 5900 formateurs.

Pour plus d'informations sur l'offre de formation et l'emplacement des centres de l'OFPPT veuillez consulter www.ofppt.ma



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du Ministère chargé de la Formation Professionnelle www.dfp.ac.ma ou le Portail National de l'Orientation Professionnelle www.orientationfp.men.gov.ma

► Inscription et obtention de l'autorisation de séjour pour étudiants

✓ Inscription dans un établissement d'enseignement au Maroc

Cas d'un établissement public

Votre inscription auprès d'un établissement supérieur public se fait par voie diplomatique, dans le cadre de la coopération entre le Maroc et votre pays d'origine.

Vous ne pouvez donc bénéficier d'une inscription que si vous faites partie des candidats proposés officiellement à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et dont les dossiers sont retenus par les Départements ministériels et les établissements de formation concernés.



Tout dossier non transmis par l'AMCI ne sera pas pris en considération.



Les pièces à fournir pour constituer le dossier à adresser à l'AMCI sont consultables sur le site web www.amci.ma

En cas d'acceptation de votre candidature, vous recevrez un courrier récapitulatif précisant les modalités d'inscription définitives au Maroc. Cette lettre devra être signée par vos soins et renvoyée à l'AMCI. Dès lors, aucune modification des modalités de la demande d'inscription ne sera acceptée.



Pour plus de détail sur les procédures d'inscription par cycle, veuillez vous référer à la rubrique « Etudiants étrangers au Maroc » du site web du Ministère de l'Enseignement Supérieur www.enssup.gov.ma.

Cas d'un établissement privé

Pour vous inscrire dans un établissement privé, vous devez disposer de moyens financiers suffisants pour couvrir les frais d'inscription et de séjour au Maroc. Concernant les formalités d'inscription dans l'établissement de votre choix, veuillez contacter directement l'établissement privé en question.

Cependant, vous devez vous assurer que l'établissement privé est homologué pour obtenir un visa puis un certificat d'immatriculation en qualité d'étudiant.



1. Si vous êtes résident tunisien ou algérien au Maroc, votre dossier de candidature pour vous inscrire aux établissements marocains se traite comme celui d'un étudiant marocain.

2. Dans certains cas, l'inscription définitive dans les établissements d'enseignement supérieur au Maroc est conditionnée par la présentation d'une attestation d'équivalence du diplôme obtenu ou du diplôme national requis (la reconnaissance des diplômes étrangers se fait au cas par cas).

Pour procéder à cette reconnaissance vous devez constituer un dossier d'équivalence de diplômes.

Les demandes d'équivalence de tous les grades universitaires, titres, diplômes, attestations ou certificats de scolarité sanctionnant les études ou les formations supérieures sont adressées à l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur accompagnées d'un dossier comprenant plusieurs pièces justificatives.

Le dossier d'équivalence à constituer est consultable sur le site web du Ministère de l'Enseignement Supérieur www.enssup.gov.ma

✓ Frais des études et obtention d'une bourse

Les frais d'études dépendent de l'institution fréquentée. En effet, les études dans les établissements publics sont gratuites, alors que les frais varient d'un établissement privé à un autre. Cela s'applique d'ailleurs pour tous les niveaux, du cycle préscolaire au cycle supérieur.

En étudiant dans un établissement public, vous pouvez profiter d'une bourse de votre pays d'origine ou d'une bourse marocaine.

- Pour obtenir une bourse marocaine, les démarches s'effectuent depuis votre pays d'origine auprès de l'AMCI par l'intermédiaire des autorités marocaines compétentes dans votre pays.
- Le montant mensuel de la bourse accordée par l'AMCI est de 750 dirhams par mois et est en général complétée par une bourse délivrée par le pays d'origine.
- Pour obtenir une bourse de votre pays d'origine, veuillez vous référer aux autorités compétentes de votre pays.



Veuillez contacter l'AMCI pour prendre connaissance du dossier à constituer et des conditions pour bénéficier de la bourse marocaine.

✓ Obtention de l'autorisation de séjour

Si vous voulez poursuivre vos études au Maroc, vous devez être titulaire d'un titre de séjour, en l'occurrence du certificat d'immatriculation portant la mention « étudiant ». Celui-ci est valable un an et est renouvelable pour la même durée tant que le titulaire remplit les conditions exigées pour sa délivrance.



Pour obtenir la carte d'immatriculation portant la mention « étudiant », vous devez obligatoirement présenter votre visa d'entrée sur le territoire marocain. Celui-ci n'est pas nécessaire si vous êtes d'une nationalité dispensée de visa marocain.

Pour obtenir cette carte d'immatriculation, la constitution du dossier pour obtenir cette carte d'immatriculation se fait après les formalités d'inscription auprès de

l'établissement d'enseignement et d'hébergement. Vous devez ensuite vous présenter auprès du service des étrangers de la Sureté Nationale au commissariat central du lieu de résidence ou à la préfecture de police à Rabat pour l'obtention de votre carte de séjour au Maroc.

Vous devez déposer cette demande avant la fin de la validité de votre visa ou dans un délai de 90 jours à compter de la date d'entrée pour les personnes provenant de pays dispensés de visa marocain.



Les pièces à constituer sont disponibles dans la rubrique « Etrangers au Maroc » du site www.service-public.ma

Ce que vous devez **RETENIR**

Votre acceptation dans l'établissement supérieur désiré conditionne l'obtention de votre autorisation de séjour en tant qu'étudiant. Dans le cas d'un établissement public, cette acceptation passe obligatoirement par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Départements et services de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) en relation avec les affaires estudiantines :

- Cellule de la Communication - Tél.: 05. 37. 57.35.80
- Cellule de la Formation des Cadres - Tél.: 05.37.57.35.73
- Cellule des Programmes des Bourses - Tél.: 05.37.57.35.73
- Centre International de Langues :



Adresse : Hay Ryad à côté de la Cité Universitaire Internationale
Tél.: 05. 37.57.35.88 / 05.37.57.35.89

- Cité Universitaire Internationale :
Adresse: Madinat Al Irfane, Hay Ryad Rabat – Code Postal : 10104
Tél.: 05. 37.57.35.86 / 05.37.57.35.87

- Centre Médico-social :
Adresse : Cité Universitaire Internationale
Tél : 05.37.56.30.26